

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 28 juin 2013

CG 13/4^{ème}/VII-01

L'an deux mille treize, le 28 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

BOUCLE DU TARN

EXTENSION DU PORT CANAL A MONTAUBAN

I – LES ETAPES DU PROJET

Dans le cadre de la mise en navigabilité du Canal des Deux Mers, plusieurs opérations d'aménagements ont été réalisées afin de valoriser cette voie d'eau. Ces travaux ont été réalisés sur la base d'un pré-programme qui comprend pour le Tarn-et-Garonne, trois tronçons :

- 1 - Montech-Montauban appelé communément « Canal de Montech »,
- 2 - descente sur le Tarn et arrivée au Musée Ingres ,
- 3 - Montauban-Moissac par le Tarn.

Le 1er tronçon a été réalisé en 3 phases (2000-2004) :

- le confortement des berges,
- la mécanisation des écluses,
- la réalisation du Port de Montauban.

Le 2ème tronçon a été réalisé en 2 phases (2004-2013) :

- la descente sur le Tarn avec la jonction Tarn/Canal et la navigabilité du Tarn sur 12 kms entre Montauban et Corbarieu,
- le dégagement des perrés.

Le 3ème tronçon est toujours en phase d'étude.

L'ensemble de ces projets est inscrit dans le cadre du XIIème contrat de Plan Etat/Région depuis septembre 2001 et au Contrat de Pays Montalbanais (voir tableau en annexe).

Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban envisage de poursuivre des aménagements au Port Canal créé en 2003.

Il s'agit de la réalisation d'une aire de camping-car associée à un parc de stationnement visant à améliorer l'accessibilité au Port et à valoriser la voie d'eau par la création de services (location de vélos) pour en accroître l'attractivité touristique. Le Port Canal est le point d'arrivée de la Vélo Voie Verte du Canal de Montech.

II – L'EXTENSION DU PORT CANAL A MONTAUBAN

Ce projet porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban a pour but de finaliser l'accès aux services, aux commerces et aux espaces de loisirs associés à ce Port Canal avant la descente du Tarn.

Le coût global de ces travaux est estimé à **386 000 € H.T** pour le Port Canal, pour lequel le plan de financement est le suivant :

- Conseil Régional (CP du 17/12/12).....	60 000 €	
- Conseil Général	65 620 €	
- Communauté d'Agglomération Grand Montauban.....		<u>260 380 €</u>
	386 000 €	

Les premiers travaux au « port » réalisés pour la saison touristique 2011 ont permis d'en accroître l'attractivité. Aujourd'hui c'est un flux régulier de 700 bateaux par an qui descendent sur Montauban depuis l'écluse de Noalhac à Montech.

Cette nouvelle opération est inscrite au titre du programme d'action 2012 phase 1 (5ème programmation) dans la convention territoriale 2007-2013. La Communauté d'Agglomération du Grand Montauban a délibéré favorablement le 23 février 2012, approuvant le plan de financement de cette dernière.

Le Conseil Général lors de la Décision Modificative n°2 de 2002 avait délibéré sur le projet « Canal » et avait retenu le principe de sa participation financière à hauteur de **17 %** en fonction de la programmation des différentes phases et des différents partenaires financiers mobilisables (Etat-Feder-Région).

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'état d'avancement des travaux d'extension du port canal à Montauban ;
- Approuve le plan de financement suivant relatif aux travaux de finalisation de l'accès aux services, aux commerces et aux espaces de loisirs associés à ce Port Canal pour un montant total de 386 000 € HT :

- Conseil Régional (CP du 17/12/12).....	60 000 €
- Conseil Général	65 620 €
- Communauté d'Agglomération du Grand Montauban	<u>260 380 €</u>
	386 000 €

- Accorde à la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, une subvention départementale de 65 620 € (soit 17 % du montant subventionnable retenu) ;
- Ratifie l'inscription du crédit correspondant à l'article 204142, sous fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,